



Douance

Cadre de référence

Préparé par le Comité douance CSSDN

Véronique Lessard, directrice adjointe des Services éducatifs

Marie-Douce Comeau, orthopédagogue - École secondaire de l'Aubier

Mélanie Gagnon, orthopédagogue - École du Ruisseau

Chantal Fortin, orthopédagogue - École secondaire Pamphile-Le May

Marie-Pier Poulin, psychoéducatrice - Écoles de la Chanterelle, Plein-Soleil et Clé du Boisé

Marianne Paquette, psychologue - École secondaire de l'Aubier

Kim Blouin, conseillère pédagogique - Services éducatifs

Annie Vignola, neuropsychologue - Services éducatifs

Maude Gagné, directrice - École de la Chanterelle

Nathalie Lavallée, directrice - École Saint-Dominique

Claudie Brisson, directrice adjointe - École Beurivage

Révision des contenus : Line Massé, professeure titulaire, UQTR



Automne 2022

Table des matières

- Table des matières 1
- Section 1 : Contexte 1
- Section 2 : Définition de la douance3
- Section 3 : Comment répondre aux besoins des élèves doués ? 7
- Section 4 : Rôles et responsabilités des acteurs aux différents niveaux 11
- Section 5 : Conclusion 17
- Section 6 : Références 19

Section 1 : Contexte

Il est reconnu que les élèves doués et talentueux, tout comme d'autres types de clientèles, ont besoin de services et de programmes qui visent à répondre à leurs besoins particuliers.

Lors de sa publication en 2017, la Politique de la réussite éducative a rendu explicite l'importance de répondre aux besoins des élèves doués. Par la suite, l'arrivée de la mesure 15027 et la publication du document *Agir pour favoriser la réussite éducative des élèves doués* du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur du Québec en 2020 ont contribué à nourrir la réflexion et à orienter les interventions en contexte scolaire.

C'est dans ce contexte qu'un comité de travail a élaboré ce présent cadre de référence. À l'intérieur des encadrements légaux et réglementaires, nous souhaitons guider nos équipes-écoles pour la mise en place des programmes et services, à travers les principes directeurs et les valeurs organisationnelles propres à notre centre de services scolaire (voir la figure 1).



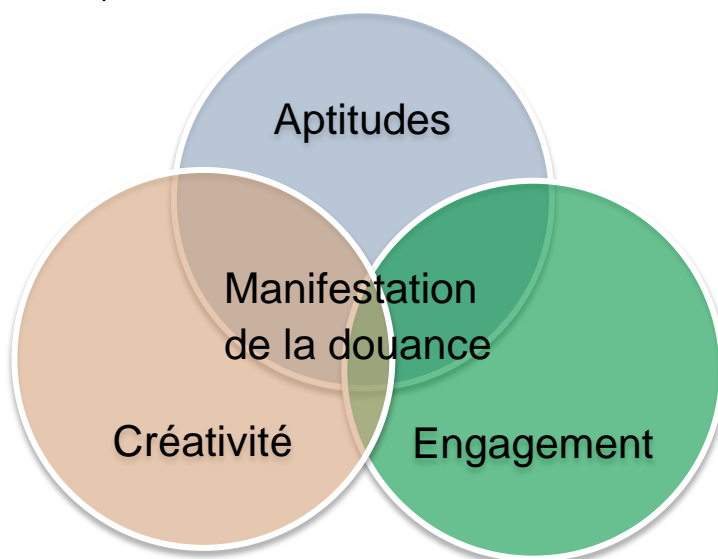
Figure 1 : Principes directeurs et valeurs organisationnelles du CSSDN

Section 2 : Définition de la douance

Afin de respecter les valeurs véhiculées par le CSSDN, tout en considérant les meilleures pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins des élèves doués ou à haut potentiel, deux modèles théoriques servent d'assises à notre définition de la douance, soit ceux de Joseph Renzulli et de François Gagné.

Tout d'abord, selon Renzulli (Renzulli and Reis 2018), la douance comporte trois composantes qui s'influencent mutuellement : les habiletés supérieures (aptitudes), la créativité et l'engagement dans la tâche ou le domaine d'intérêt (voir figure 2). Toujours selon Renzulli, les aptitudes sont assez stables, mais les performances peuvent varier, car ces dernières peuvent être influencées notamment par l'engagement à la tâche. Toutefois, la créativité et l'engagement à une tâche peuvent s'accroître ou diminuer.

Selon Renzulli (Renzulli and Reis 2018), on retrouve deux profils d'enfants doués : ceux à haut potentiel scolaire et ceux ayant un haut potentiel créatif. Le premier profil se caractérise par des habiletés intellectuelles liées au champ scolaire (mémorisation de connaissances, raisonnement, haut rendement scolaire, etc.). Le deuxième profil se caractérise par la production d'idées originales, de nouvelles connaissances ou de nouveaux produits.



Modèle des trois anneaux de Renzulli (2005)

Figure 2. Modèle des trois anneaux de Renzulli

Ensuite, selon Gagné (2021), seulement 10 % des individus du même âge développeraient un talent de façon remarquable. Ses recherches sur la douance et les talents l'ont amené à développer le Modèle Différenciateur de la Douance et du Talent (MDDT).

Gagné (2021) distingue ainsi la douance du talent. La douance correspond à des domaines d'habiletés naturelles innées qui se développent à travers les processus de maturation et l'exercice, plus particulièrement pendant l'enfance. Gagné (2021) identifie six domaines de douance, dont quatre liés aux habiletés mentales (intellectuelles, créatives, sociales et perceptuelles) et deux liés aux habiletés physiques (musculaires et contrôle moteur). Pour être reconnu « doué », un individu doit manifester l'une ou l'autre de ces habiletés à un degré tel qu'elles le situent parmi les 10 % supérieurs de ses pairs. Quant au talent, il désigne des habiletés systématiquement développées (connaissances et habiletés), appelées compétences, dans au moins un champ de l'activité humaine.

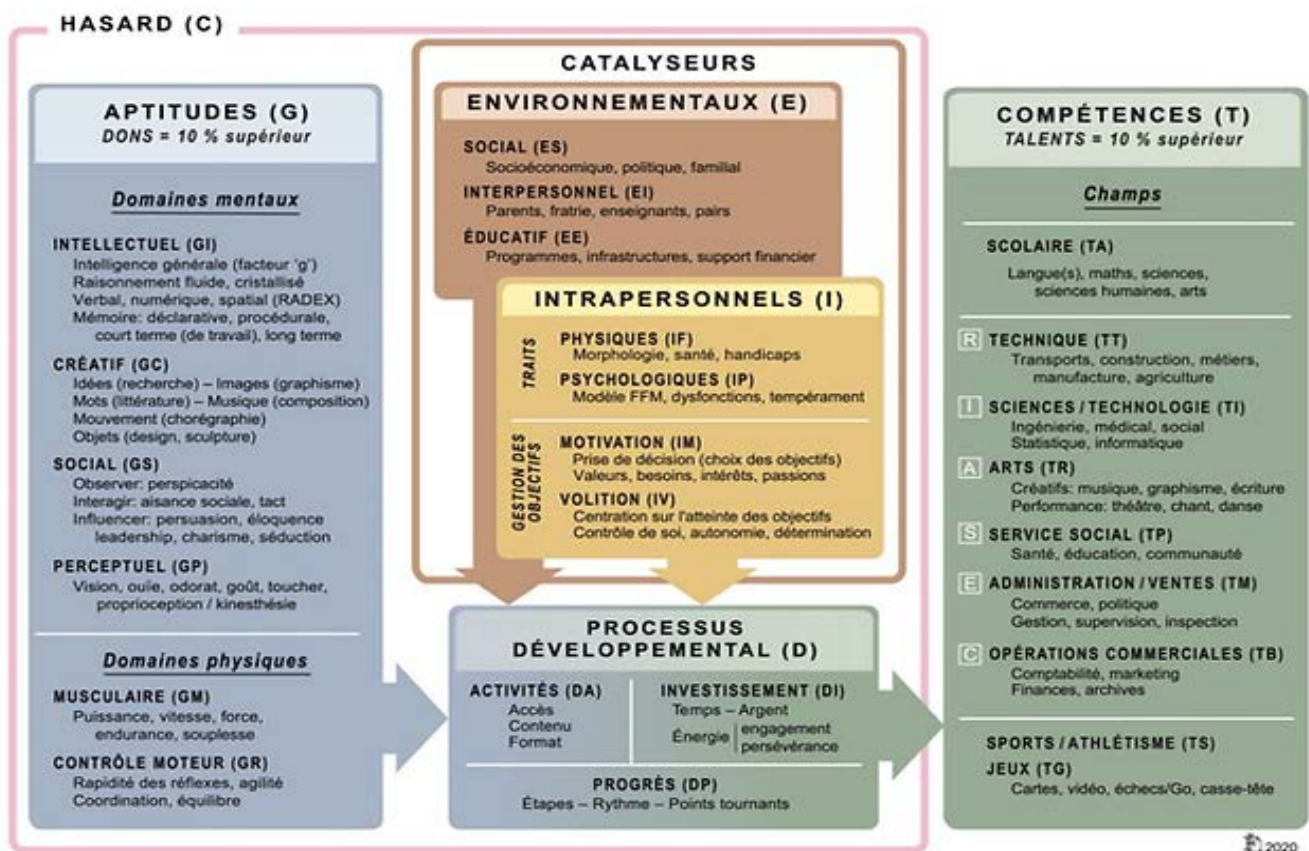


Figure 3 - Image tirée de son site [Web](#)
Reproduit avec la permission de l'auteur

Modèle Différenciateur de la Douance et du Talent (MDDT)

Le talent (T) dans un champ d'activité spécifique émerge progressivement d'un long processus développemental (D) qui a ses assises dans des aptitudes (G) remarquables (les dons), et qui bénéficie de l'influence constante de catalyseurs intrapersonnels (I) tout autant qu'environnementaux (E) (Gagné, 2021).

Les élèves doublement exceptionnels


Les élèves doublement exceptionnels sont des élèves qui, tout en manifestant des caractéristiques de douance dans l'un ou l'autre des domaines d'habiletés, présentent aussi des caractéristiques d'une incapacité ou d'un trouble d'adaptation ou d'apprentissage (Foley-Nipcon et Candler, 2018). Ainsi, la douance peut s'exprimer différemment chez ces élèves.

Il existe trois cas de figure d'élèves doublement exceptionnels :

- Les élèves identifiés comme doués, mais dont la douance masque le déficit ou le trouble.
- Les élèves ayant un déficit ou un trouble qui masque la douance.
- Les élèves dont ni la douance ni le déficit ne sont identifiés.

Les élèves sous-performeurs

La définition la plus commune de la sous-performance réfère à une différence significative entre le rendement attendu selon les habiletés intellectuelles évaluées par une épreuve standardisée (p. ex. : test de QI) et les performances actuelles.

Pour de plus amples informations concernant les élèves sous-performeurs, il est possible de consulter le document suivant : 



Section 3 : Comment répondre aux besoins des élèves doués ?

Cette section reproduit ou est inspirée par le document de Massé et son équipe (2022), [« Répondre aux besoins éducatifs des élèves doublement exceptionnels à l'école »](#).

Le modèle proposé ici est un effort d'intégration des besoins et caractéristiques des élèves doués aux modèles de Réponse à l'intervention (RAI; voir figure 5) et du Système de soutien à plusieurs niveaux (SSPN). Ce modèle se présente comme une pyramide avec quatre axes d'action et trois paliers d'intervention.

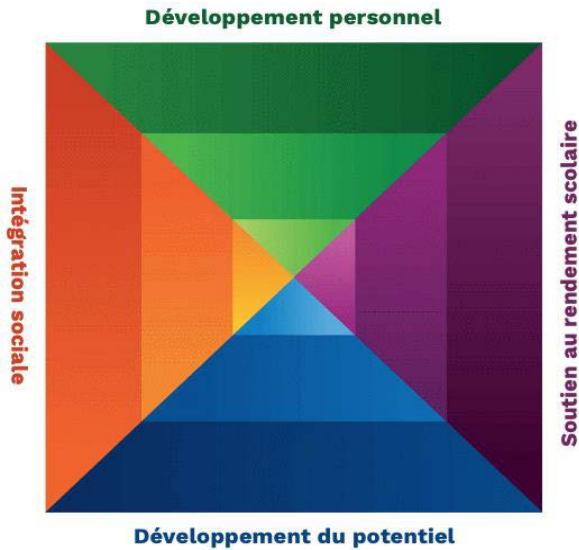
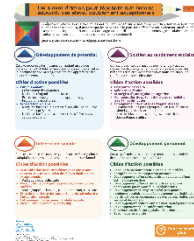


Figure 4

Quatre grands axes d'action se dégagent dans les écrits, dont deux se rapportent aux besoins liés aux apprentissages (développement du potentiel et soutien au rendement scolaire) et deux aux besoins socioaffectifs (intégration sociale et développement personnel).

Nous référons le lecteur à ce [document](#) pour plus de détails. 📄



Ces quatre grands axes d'action vont se déployer concrètement à travers les **trois niveaux d'intervention** de la RAI présentés dans la figure suivante.



Figure 5

La figure 5 est extraite, avec la permission des auteurs, de ce [document](#).



Répondre aux besoins éducatifs des élèves doublement exceptionnels à l'école

1. Le niveau 1 : les interventions universelles en classe

Ce niveau met l'accent sur ce qui se passe dans la classe ordinaire. Dans une perspective d'éducation inclusive, l'accent est mis sur la différenciation pédagogique afin de tenir compte des intérêts, des motivations, des préférences, des capacités et des rythmes d'apprentissage des élèves doublement exceptionnels et ceux des autres élèves de la classe.

Des actions variées sont possibles à chacun des niveaux d'intervention et pour chacun des axes d'action. Le [tableau 1](#) présente des exemples d'interventions ou de services pouvant être mis en œuvre pour le niveau 1 selon les quatre axes d'action.

Critères pour passer au niveau 2

Les interventions de **niveau 2** sont recommandées lorsque les élèves :

- Ne progressent pas suffisamment dans le cadre de la classe ordinaire malgré les interventions pédagogiques différenciées mises en place pendant une certaine période;
- Ont besoin de défis additionnels;
- Vivent des difficultés d'adaptation importantes sur le plan relationnel ou personnel; ou
- Montrent des signes de détresse émotionnelle.

2. Le niveau 2 : les interventions ciblées (en classe ou hors classe)

Ce niveau comporte des interventions spécifiques reconnues efficaces pour favoriser le développement des habiletés ou des talents ou pour réduire les difficultés de certains élèves doublement exceptionnels. Pour réduire les difficultés, les besoins doivent être réfléchis en termes d'habiletés ou de compétences à développer chez l'élève (p. ex. : habiletés sociales, autorégulation émotionnelle), de manière à le faire progresser au niveau attendu selon son niveau développemental. Aussi, en douance, il est important d'adopter une approche centrée sur les forces de l'élève, puis de considérer les difficultés ([document de Massé et al](#)).

Au CSSDN, nous utilisons une approche non catégorielle, c'est-à-dire que nous voulons répondre aux besoins des jeunes, peu importe qu'il y ait ou non une identification formelle de douance.

Le [tableau 2](#) présente des exemples d'interventions ou de services pouvant être mis en œuvre au niveau 2 selon les quatre axes d'action.

Critères pour passer au niveau 3

Le passage des élèves doués vers les interventions de **niveau 3** est recommandé quand ils :

- Ne progressent pas adéquatement malgré les interventions mises en place aux niveaux 1 et 2;
- Ont besoin de défis additionnels;
- Continuent de vivre des difficultés d'adaptation très importantes sur le plan relationnel ou personnel;
- Montrent toujours des signes de détresse émotionnelle; ou
- Démonstrent un écart très grand avec les autres élèves du groupe sur le plan des apprentissages.

3. Le niveau 3 : les interventions spécialisées et intensives (en classe et hors classe)

Outre les interventions des premier et deuxième niveaux dont les élèves continuent de bénéficier, des services individualisés et d'une plus grande intensité peuvent être offerts au niveau 3. Ce niveau comporte des interventions plus structurées et systématiques pour développer le plein potentiel ainsi que pour corriger ou diminuer les difficultés persistantes de certains élèves doués.

Une équipe collaborative de résolution de problème est mise sur pied afin de faire une étude de cas pour analyser la problématique rencontrée par un élève et identifier les facteurs qui y contribuent. Une évaluation plus approfondie des forces et des difficultés de l'élève est réalisée au besoin. Si ce n'est pas déjà fait, c'est aussi ici qu'un plan d'intervention est élaboré et mis en place pour mieux diriger la réponse aux besoins cognitifs, scolaires et comportementaux (sociaux ou émotionnels) de l'élève.

Le [tableau 3](#) présente des exemples d'interventions ou de services pouvant être mis en œuvre pour le niveau 3 selon les axes d'action.

Lorsqu'il y a des interrogations, la **démarche d'étude** de cas suivante peut être utilisée pour décider si le passage d'un niveau à l'autre est nécessaire et comment procéder.

Démarche d'étude de cas pour les élèves doués de niveau 2 ou 3

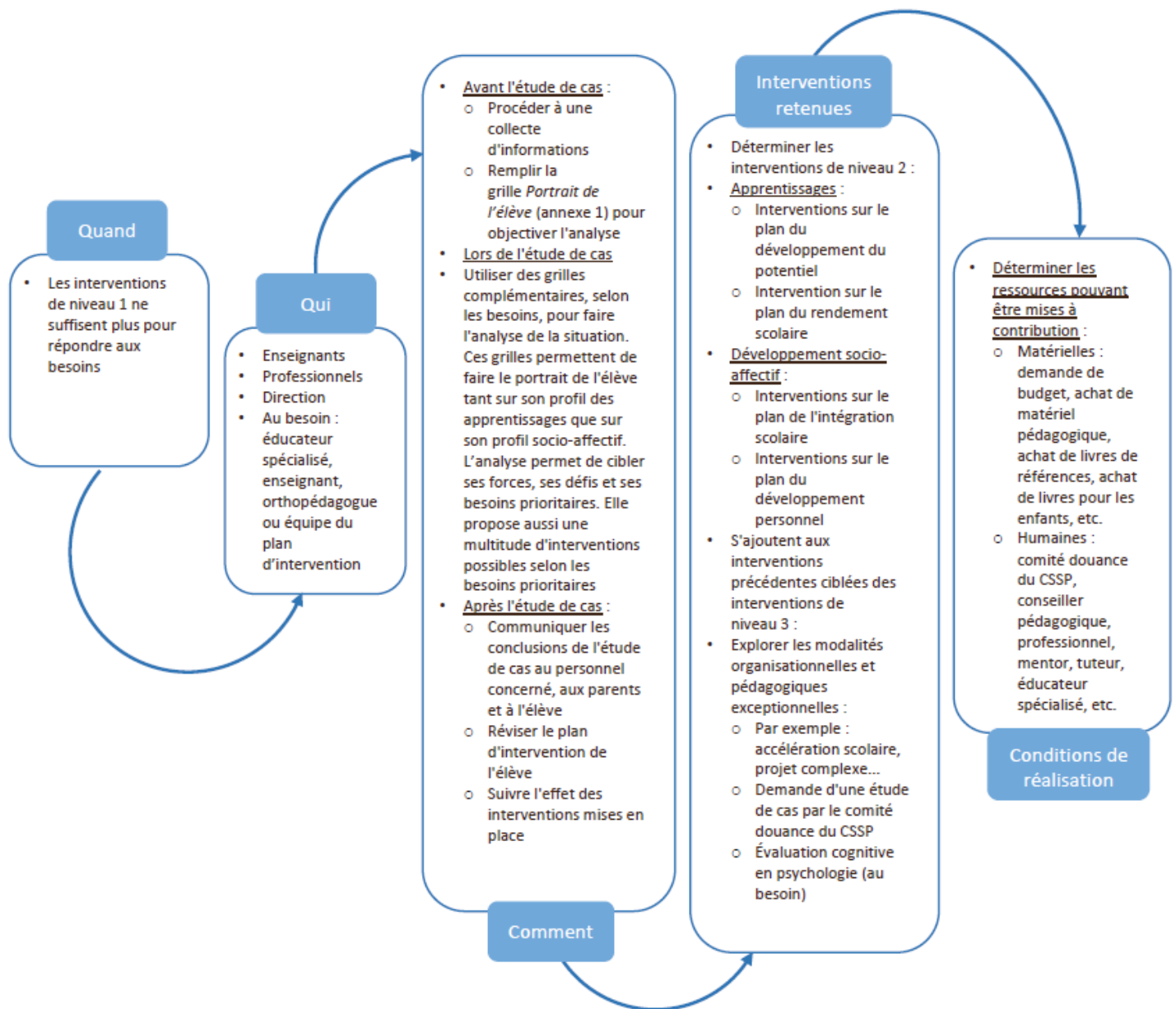


Figure 6

Source : CSS de Portneuf (2021). Reproduit avec permission des auteurs

Section 4 : Rôles et responsabilités des acteurs aux différents niveaux

Au CSSDN, nous favorisons le travail en équipe de collaboration c'est-à-dire que la responsabilité de répondre aux besoins du jeune n'appartient pas seulement à l'enseignant, mais plutôt à toute l'équipe, et même aux parents et à l'élève. Il est important d'aborder les besoins du jeune dans une optique qui laisse un espace à tous ces acteurs.

Les tableaux des pages suivantes décrivent les rôles et les responsabilités des différents acteurs scolaires selon le niveau d'intervention du modèle multiniveau.

Ils ont été extraits de ce [document](#). 



D-7

Répondre aux
besoins éducatifs des élèves
d'oublement exceptionnels à l'école

Lise Massé, Claudia Verret,
Marie-France Nadeau, Claire Boudry, Anne Brault-Labbé,
Christine Tonzita, Julie Greuter, Pascale Mercier et Diane Silly

Éléves
d'oublement
exceptionnels

Tous les niveaux

Action	Acteurs scolaires												
	Élève	Enseignant	Parent	Direction d' école	Conseiller en orientation	Conseiller pédagogique	Éducateur spécialisé	Ergothérapeute	Orthopédagogue	Orthophoniste	Psychoéducateur	Psychologue	Travailleur social
Tous les niveaux d'intervention													
S'assurer que le personnel concerné a accès à la formation nécessaire pour comprendre les besoins particuliers des élèves doublement exceptionnels et connaître les interventions à privilégier auprès de ces derniers.				✓									
S'assurer d'avoir la formation nécessaire sur les élèves doués ou doublement exceptionnels selon son champ de compétences.		✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Démontrer une bonne compréhension de la douance et de la double exceptionnalité.		✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Offrir de la formation sur la douance et la double exceptionnalité.					✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Diffuser les informations concernant l'éducation des élèves doués ou doublement exceptionnels (cadre de référence, mesure 15027 – Soutien à la réussite éducative des élèves doués, etc.).				✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	
Noter et partager ses observations avec les acteurs concernés.		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Rendre disponibles les évaluations réalisées à l'extérieur du réseau scolaire le cas échéant.			✓										
S'impliquer dans les actions à entreprendre dans le but de répondre aux besoins éducatifs de l'élève.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Informier régulièrement le personnel quant aux ressources pouvant soutenir les actions à entreprendre pour répondre aux besoins des élèves doublement exceptionnels.				✓		✓							
Fournir au besoin l'accompagnement professionnel nécessaire (conseiller pédagogique, psychologue, psychoéducateur, etc.) à l'enseignant pour mieux comprendre les besoins des élèves doublement exceptionnels et choisir les moyens appropriés pour répondre à ses besoins.				✓									
Tenir compte des besoins particuliers des élèves pour la formation des groupes et s'assurer d'un classement répondant aux besoins de l'élève doublement exceptionnel tenant compte de son potentiel et de ses défis.				✓									
Soutenir et accompagner les équipes-écoles pour bonifier les pratiques auprès des élèves doués ou doublement exceptionnels.					✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Favoriser la participation et la collaboration de tous les acteurs concernés, dont l'élève et ses parents.				✓									
Informier régulièrement les parents sur le cheminement et la progression de l'élève.		✓		✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
S'assurer de la qualité des actions entreprises ou des moyens pour répondre aux besoins des élèves doublement exceptionnels dans le respect du cadre de référence du centre de services scolaire et en faire le suivi.				✓									

Niveau 1

Action	Acteurs scolaires												
	Élève	Enseignant	Parent	Direction d' école	Conseiller en orientation	Conseiller pédagogique	Éducateur spécialisé	Ergothérapeute	Orthopédagogue	Orthophoniste	Psychoéducateur	Psychologue	Travailleur social
Niveau 1 : Les interventions universelles													
Suivre la progression des élèves et ajuster les cibles d'apprentissage.		✓											
Détecter les manifestations de douance, d'une difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ou d'une double exceptionnalité.		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Choisir et mettre en place des mesures de différenciation pédagogique pour favoriser le développement du potentiel des élèves, soutenir leur rendement scolaire, leur intégration sociale ou leur développement personnel (contenus présentés, processus d'apprentissage, etc.)		✓											
Informers les enseignants de la présence d'élèves doués, présentant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage ou doublement exceptionnels dans leur classe.				✓									
Dépister les élèves qui présentent des caractéristiques de douance, d'une difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ou d'une double exceptionnalité.		✓				✓		✓	✓	✓	✓	✓	
Développer les apprentissages socioémotionnels et favoriser l'intégration sociale des élèves.		✓					✓		✓		✓	✓	
Animer des activités pour favoriser la connaissance et la compréhension personnelle.		✓			✓		✓		✓		✓	✓	
Selon son champ de compétences, travailler de pair avec l'enseignant pour identifier les facteurs qui nuisent au développement du potentiel, au rendement scolaire, à l'intégration sociale ou au développement personnel de l'élève et les interventions universelles qui pourraient y remédier.						✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	

Niveau 2

Action	Acteurs scolaires												
	Élève	Enseignant	Parent	Direction d' école	Conseiller en orientation	Conseiller pédagogique	Éducateur spécialisé	Ergothérapeute	Orthopédagogue	Orthophoniste	Psychoéducateur	Psychologue	Travailleur social
Niveau 2 : Les interventions ciblées													
Participer à l'élaboration d'un plan d'action.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mettre en place une équipe collaborative de résolution de problèmes afin d'effectuer une étude de cas pour permettre l'analyse des problématiques rencontrées par un élève et les facteurs qui y contribuent.				✓									
Participer à l'équipe collaborative de résolution de problèmes pour mieux répondre aux besoins des élèves doublement exceptionnels qui ne progressent pas suffisamment dans le cadre de la classe ordinaire malgré les interventions pédagogiques différenciées mises en place pendant une certaine période, ont besoin de défis additionnels; vivent des difficultés d'adaptation importantes sur le plan relationnel ou personnel ou montrent des signes de détresse émotionnelle.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Évaluer les difficultés d'apprentissage de l'élève et déterminer les adaptations ou les moyens à privilégier pour soutenir la réussite de ses apprentissages scolaires.									✓				
Mettre en place les mesures d'enrichissement ciblées adaptées aux besoins particuliers de l'élève (mentorat, tutorat, projets de recherche, etc.)		✓				✓							
Mettre en place les mesures accélératrices ciblées adaptées aux besoins particuliers de l'élève (compression de programme, accélération par matières, etc.)		✓		✓		✓			✓				
Mettre en place des mesures ciblées pour soutenir le rendement scolaire des élèves et le développement de compétences non maîtrisées liées aux apprentissages (en individuel ou en petit groupe).		✓							✓				
Mettre en place des mesures ciblées pour soutenir l'intégration sociale ou le développement personnel (en individuel ou en petit groupe).		✓					✓				✓	✓	
Agir en tant que personne-ressource dans les projets d'enrichissement s'il y a lieu.	✓	✓	✓			✓	✓		✓				
Agir en tant que tuteur.	✓												
Soutenir l'enseignant dans le choix et la mise en place des interventions ciblées.				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	

Niveau 3

Action	Acteurs scolaires												
	Élève	Enseignant	Parent	Direction d' école	Conseiller en orientation	Conseiller pédagogique	Éducateur spécialisé	Ergothérapeute	Orthopédagogue	Orthophoniste	Psychoéducateur	Psychologue	Travailleur social
Niveau 3 : Les interventions spécialisées et intensives													
Évaluer le fonctionnement psychologique et mental de l'élève, la présence de troubles mentaux et les troubles neuropsychologiques (neuropsychologue et psychologue attesté seulement) et vérifier l'hypothèse d'une double exceptionnalité.												✓	
Évaluer les difficultés d'apprentissage de l'élève et déterminer les adaptations ou les moyens à privilégier pour soutenir la réussite de ses apprentissages scolaires.									✓				
Évaluer les difficultés d'adaptation et les capacités adaptatives de l'élève et de ses milieux de vie.											✓		
Évaluer les fonctions du langage, de la voix et de la parole de l'élève. Évaluer certains troubles neuropsychologiques liés au langage et certaines fonctions mentales supérieures.										✓			
Évaluer le fonctionnement psychologique, les ressources personnelles et les conditions du milieu de l'élève. Évaluer la présence de troubles mentaux ou de retard mental (si attesté).					✓								
Évaluer les habiletés fonctionnelles de l'élève dans son quotidien à l'école.								✓					
Effectuer une évaluation psychosociale afin d'analyser le fonctionnement social de l'élève et de sa famille et évaluer les capacités adaptatives de l'élève dans ses différents milieux de vie.				✓		✓					✓	✓	✓
Identifier les ressources externes pour soutenir les études de cas.				✓		✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
S'assurer de l'élaboration concertée d'un PI ou d'un PSII afin de répondre aux besoins particuliers de l'élève.				✓									
Participer à l'élaboration du PI ou du plan de services individualisé intersectoriel (PSII).	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Effectuer le suivi de l'application de ces plans et leur évaluation.				✓									
Agir en tant que personne-ressource dans les projets d'enrichissement s'il y a lieu.	✓		✓			✓	✓		✓				

Action	Acteurs scolaires												
	Élève	Enseignant	Parent	Direction d' école	Conseiller en orientation	Conseiller pédagogique	Éducateur spécialisé	Ergothérapeute	Orthopédagogue	Orthophoniste	Psychoéducateur	Psychologue	Travailleur social
Niveau 3 : Les interventions spécialisées et intensives													
Agir en tant que tuteur.	✓												
Jouer le rôle de personne pivot entre les différents intervenants internes et externes.						✓					✓	✓	
Soutenir les milieux scolaires pour la mise en place de projets particuliers.						✓							
Coordonner l'organisation d'un service plus intensif à l'élève.				✓									
Intervenir directement auprès de l'élève pour remédier à ses difficultés d'apprentissage, fournir des outils supplémentaires à l'enseignant de l'élève								✓					
Offrir un soutien direct plus intensif à l'élève pour l'aider à améliorer ses capacités adaptatives et son comportement.											✓		
Offrir un soutien direct plus intensif à l'élève pour l'aider à améliorer son fonctionnement psychologique.												✓	
Offrir un soutien direct à l'élève pour développer son langage oral et écrit et ses habiletés de communication et améliorer ou corriger les aspects atteints de son langage.										✓			
Offrir un soutien direct à l'élève pour développer ses habiletés fonctionnelles.								✓					
Offrir un soutien direct à l'élève pour l'aider à améliorer ses capacités adaptatives et son comportement à l'aide d'entretiens individuels ou familiaux et jouer le rôle de personne pivot pour recommander la famille vers des ressources appropriées.													✓
Intervenir directement auprès de l'élève pour l'aider à préciser un but motivant pour la poursuite de ses études, à découvrir son identité, à explorer la formation scolaire et le monde du travail et à élaborer et à mettre en œuvre un projet professionnel.					✓								

Section 5 : Conclusion

Au CSSDN, le déploiement des services aux élèves doués s'inscrit en cohérence avec les principes de l'application du modèle de réponse à l'intervention (RAI), de l'évaluation au service des apprentissages (ÉSA) et du déploiement de mesures concertées au sein des équipes de collaboration.

L'éducation des élèves doués, tout particulièrement des élèves doublement exceptionnels, représente un sujet de préoccupation nouveau dans le système scolaire québécois. Pour mieux répondre aux besoins de ces élèves, nous souhaitons développer les compétences de notre personnel pour que nos équipes aient les outils et la formation nécessaires pour dépister ces élèves et répondre à leurs besoins éducatifs particuliers. Notre cadre de référence est donc un point de départ pour une compréhension commune de ce qu'est la douance et des interventions probantes auprès de ces élèves.

Les acteurs impliqués auprès de nos élèves devront s'assurer que leurs réponses tiennent compte des quatre axes d'action. L'organisation des services selon un modèle multiniveau permet d'ajuster la fréquence et l'intensité des interventions selon les besoins des élèves. Plus les élèves doués seront dépistés tôt, plus ils seront en mesure de développer leur plein potentiel, de vivre un bien-être à l'école et de développer des stratégies pour mieux composer avec leurs défis particuliers. C'est cette excellence que nous visons.

Section 6 : Références

- Centre de services scolaire de Portneuf (2021). Cadre de référence concernant la douance : Pour soutenir la réussite éducative des élèves doués. Auteur.
- Foley-Nicpon, M. et Candler, M. M. (2018). Psychological interventions for twice-exceptional youth. Dans S. I. Pfeiffer, M. Foley-Nicpon et E. Shaunessy-Dedrick (dir.), *APA handbook of giftedness and talent* (p. 545-558). American Psychological Association.
- Gagné, F. (2021). *Differentiating giftedness from talent: The DMGT perspective on talent development*. Routledge.
- Massé, L., Verret, C., Nadeau, M.-F., Baudry, C., Brault-Labbé, A., Touzin, C., Grenier, J., Mercier, P. et Silly, D. (2022). *Répondre aux besoins éducatifs des élèves doublement exceptionnels à l'école*. LaRIDAPE. https://www.uqtr.ca/de/docsynthese_reponses
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2017). *Politique de la réussite éducative, Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir*. Gouvernement du Québec. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/politiques_orientations/politique_reussite_educative_10juillet_F_1.pdf
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). (2020). *Agir pour favoriser la réussite éducative des élèves doués*.
- Renzulli, J. S. et Reis, S. M. (2018). The Tree-Ring conception of giftedness. Dans S. I. Pfeiffer, E. Shaunessy-Dedrick et M. Foley-Nicpon (dir.), *APA handbook of giftedness and talent* (p. 163-183). American Psychological Association.

**Centre
de services scolaire
des Navigateurs**

Québec 